

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le calendrier du mouvement des maîtres contractuels de l'enseignement privé du premier degré, rentrée scolaire 2018-2019, est arrêté comme suit :

Réunion de concertation à la Direction académique sur les ouvertures et les fermetures de classe (pour information)	16 février 2018
Recensement des postes vacants et des postes susceptibles de l'être Envoi à la Direction académique de l'annexe n° 1 Recensement des maîtres concernés par les suppressions de classe Envoi à la Direction académique de l'annexe n° 2	du lundi 5 mars au lundi 19 mars 2018 <u>dernier délai</u>
Affichage dans les établissements et à la Direction académique de la liste des postes vacants et de la liste des postes susceptibles de l'être	mercredi 28 mars 2018
Enregistrement des candidatures dans les établissements	du mercredi 28 mars au mercredi 2 mai 2018 <u>dernier délai</u>
Transmission de la liste récapitulative des dossiers de candidature (annexe n° 3) et des dossiers (annexe n° 4) à la Direction académique	mardi 22 mai 2018 <u>dernier délai</u>
Réunion de la Commission Consultative Mixte Départementale	mi- juin 2018 (sous réserve)

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 26 février 2018

La directrice académique des services de
l'éducation nationale de le Haute-Garonne



Elisabeth Laporte